

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR VAL DE LOIRE NIVERNAIS

SEANCE DU 29 JUIN 2022

N° de délibération : 25/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, les membres du comité syndical du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Saint-Léger-Des-Vignes, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, le quorum a été fixé, selon le V de l'article 10 de la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, au tiers des membres présents (soit 17 personnes). De plus, chaque élu pouvait être porteur de deux pouvoirs.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 22 VOTANTS : 31
DATE DE LA CONVOCATION	21/06/2022
VOTE	POUR : 31 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Étaient présents :**

Michel BARRIERE, Fabrice BERGER, Pierre BILLARD, Isabelle BONNICEL, Sylvain COINTAT, Françoise CROTTET-FIGEAT, François DIOT, Sylvie FAVERIAL, Christophe FRAGNY, François GAUTHERON, Rose-Marie GERBE, Eric GUYOT, Julien JOUHANNEAU, Isabelle KOZMIN, Raymond LE VAN, Emmanuel LOCTIN, Dominique MAURIN, Michel MONET et Anne WOZNIAK

**Étaient présents en tant que suppléants :**

Jean-Luc CLEAU (CC Les Bertranges), Patrick RAPEAU (CC Cœur de Loire) et Pascale SIMONNET (CC Sud Nivernais)

**Étaient représentés (pouvoirs) :**

Philippe CORDIER a donné pouvoir à Fabrice BERGER  
Manuel DE JESUS a donné pouvoir à Julien JOUHANNEAU  
Jean-Louis GUTIERREZ a donné pouvoir à Emmanuel LOCTIN  
Françoise HERVET a donné pouvoir à Isabelle KOZMIN  
Jacques MERCIER a donné pouvoir à Michel MONET  
Yves RAVET a donné pouvoir à Sylvain COINTAT  
Olivier SICOT a donné pouvoir à Dominique MAURIN  
Sylvie THOMAS a donné pouvoir à Eric GUYOT  
Denis THURIOT a donné pouvoir à Fabrice BERGER

Monsieur Christophe FRAGNY est nommé secrétaire de séance.

**OBJET :**  
**Adhésion au réseau national des PAT**

Le Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT) a été créé en 2015 par Terres en Villes, les Chambres d'agriculture de France (APCA), la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), Intercommunalités de France (ex-AdCF), le Laboratoire d'Etudes Rurales (LER) de l'Université de Lyon II, l'UMR Espaces et Sociétés (ESO) de Nantes, l'Université Paris Ouest, l'UMR Politiques publiques, Action politique, Territoires (PACTE) de Grenoble, la Chaire Unesco Supagro Montpellier Alimentations du Monde, le Conseil Départemental du Gard.

Ce réseau a 4 objectifs :

- ✓ mettre en réseau les différents PAT et acteurs de PAT au niveau national afin de partager et d'enrichir les projets entre eux ;
- ✓ alimenter l'Observatoire des PAT (OnPAT) qui permet d'évaluer le dispositif PAT ;
- ✓ accompagner les acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur PAT ;
- ✓ contribuer à la cohérence des politiques alimentaires aux différentes échelles et entre territoire.

Pour le Pays et son PAT, cette adhésion présente 3 intérêts :

- être partie prenante du réseau national et de pouvoir s'appuyer sur l'expérience de PAT déjà en fonctionnement ;
- être repéré par les acteurs qui souhaitent intégrer localement le PAT puisque l'adhésion s'accompagne d'une inscription dans l'annuaire des PAT ;
- apporter une pierre à l'édifice de la politique alimentaire nationale en co-construisant avec les autres membres du réseau et en prenant part aux diverses études entreprises par RnPAT et ses partenaires.

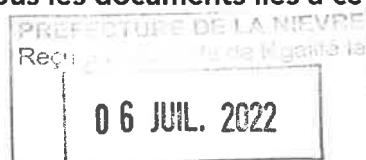
L'adhésion au RnPAT est gratuite. Pour en faire partie, il faut respecter 7 conditions :

- Signer la Charte du réseau qui précise les engagements des membres (cf annexe) ;
- S'inscrire dans l'annuaire des membres, annuaire disponible sur le site Web RnPAT ;
- Ne pas utiliser les données partagées entre les membres et/ou produites par le Réseau à des fins commerciales et/ou de prospection pour une activité d'intérêt privé ;
- Participer à la Conférence annuelle ;
- Participer aux travaux et échanges du RnPAT (Rendez-vous d'automne, ateliers, séminaires, groupes de travail, groupes d'échanges de pratiques, instances, co-production de livrables, ...)
- Contribuer à l'Observatoire national des PAT (OnPAT) en transmettant et en mettant à jour les informations sur son PAT ;
- Accepter de répondre aux sollicitations des copilotes ou autres membres du Réseau qui souhaiteraient échanger sur l'avancée du PAT.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **approuve l'adhésion du Pays Val de Loire Nivernais au RnPAT ;**
- **autorise le Président à signer tous les documents liés à cette adhésion.**

Le Président,  
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication**  
**Fait et délibéré en séance du 29 juin 2022**